

**VILLE DE FORGES-LES-EAUX****Délibération du Conseil Municipal****MARDI 15 AVRIL 2025**

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 7 avril 2025 transmis par voie électronique le 9 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

**Etaient présents** (17) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Nicolas DECORDE formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** (5) :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ,  
Françoise ASSELIN a donné pouvoir à Brigitte MARTIN,  
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Joël DECOUDRE,  
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT,  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Fabienne SAGEOT

**Etaient absents** (7) :

Janine TROUDE,  
Dana RADU,  
Alexandre HANNIER,  
Martine CORBUT,  
Lukas SAWICKI,  
Oumar FALL,  
Carole VANDAL

**2025-58****BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports et des Finances, et conseiller départemental donne lecture du projet de budget primitif 2025 du budget principal « Ville » et qui est équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

**➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 9 836 320.00 €****➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 280 230.00 €**

La commission des finances ayant examiné cette proposition de budget primitif 2025, lors de sa séance du 8 avril 2025, le conseil municipal est invité à adopter l'ensemble du budget primitif 2025 du budget principal « Ville », chapitre par chapitre, en section de fonctionnement, et programme par programme en section d'investissement, et chapitre par chapitre pour les dépenses et recettes non regroupées dans un programme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix « Pour », 0 voix « Contre », 2 voix « Abstention »), et pris en compte le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2024 du Trésorier communiqué en séance suite à sa réception en Mairie le 15 avril 2025 à 14 heures 20, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 de la commune, chapitre par chapitre, en section d'exploitation, et en section d'investissement, par chapitre avec les chapitres « d'opérations d'équipement », qui s'équilibre en section d'exploitation à **9 878 400.00 €** et en section d'investissement à **4 280 230.00 €** et qui est **joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Brigitte MARTIN  
Secrétaire de séance



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le 12 AVR. 2025

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérécourts citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*